

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 357-362

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__357_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1900.

Sommaire. — Adoption du procès-verbal de la séance précédente. — Annonce de récompenses à l'occasion de l'Exposition universelle. — Necrologie. — Présentation de membres titulaires et correspondants. — Présentation des ouvrages transmis : MM. Levasseur, le Secrétaire général — Observations de M. Juglar sur les coefficients démographiques; discussion : M. Levasseur. — Communication de M. Besson sur la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger; discussion : MM. Levasseur, Neymarck, Coste, D^r Papillon et Besson.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Levasseur.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le PRÉSIDENT est heureux d'annoncer qu'à l'Exposition universelle de 1900, la Société de statistique vient d'être honorée d'un grand-prix pour son exposition de la classe 110. Il ajoute que M. Adolphe Coste a aussi obtenu un prix et il lui adresse toutes les félicitations de la Société.

Depuis sa dernière séance, la Société a perdu trois de ses membres : M. Adolphe Cochery, sénateur, ancien ministre des postes et télégraphes.

M. Cochery avait été notre président pendant l'année 1884; il avait montré un grand dévouement et la Société de statistique avait beaucoup gagné en autorité pendant sa présidence.

M. Ernest Brelay, vice-président de la Société d'économie politique, bien connu de tous les économistes, qui appréciaient hautement son esprit brillant et la fermeté avec laquelle il a toujours défendu les principes de liberté. Enfin, M. Janssens, qui a été le créateur de la statistique municipale de Bruxelles et dont les travaux démographiques, surtout en matière de mortalité et d'hygiène, font autorité.

La Société s'associe pleinement aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président annonce qu'un des membres de la Société, M. Dal Piaz, secrétaire général de la Compagnie transatlantique, vient de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A ce propos, M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que les distinctions honorifiques accordées, pendant la période des vacances, à un certain nombre de membres de la

Société, ont été portées à la connaissance des lecteurs de notre Journal dans les numéros d'août et de septembre (1).

M. le PRÉSIDENT, apercevant parmi les membres présents à la séance MM. March et Salefranque, nommés récemment chevaliers de la Légion d'honneur, tient à les féliciter directement, au nom de la Société, de la distinction dont ils ont été l'objet. Il informe également la Société que deux de nos collègues, MM. Paulet, chef de division, et M. Breton (Georges), sous-directeur au Ministère du commerce, ont été nommés : le premier, directeur de l'assurance et de la prévoyance ; le second, chef de division du personnel et de la comptabilité au même Ministère.

Sur la présentation de MM. Levasseur et Fléchet, sont proposés comme *membres correspondants* : MM. Popoff, chef de la statistique des finances à Sophia (Bulgarie), et Minguez, officier du corps de statistique à Cordoba (Espagne).

M. Decoudru, chef du service de la cote à la chambre syndicale des agents de change, 66, place de la Madeleine, est proposé comme *membre titulaire* par MM. Fournier de Flaix et Salefranque. Est proposé au même titre, par MM. Neymarck et Fléchet, M. Pourrée, joaillier-bijoutier, 33, rue Saint-Augustin. Conformément aux statuts, il sera statué définitivement sur ces quatre présentations dans la prochaine séance.

M. le Président dit qu'il est heureux de constater ces nouvelles recrues, dont il serait nécessaire que le nombre s'accrût pour combler les vides que le cours des années apporte à toute société.

M. le Président annonce qu'il vient de se fonder à New-York un centre d'études statistiques qui publie un Bulletin trimestriel. Le premier numéro de ce Bulletin contient une étude sur les cours des marchandises, les prix, etc., qui mérite d'être signalée. Il porte le titre de *Quarterly Bulletin of the Bureau of various researches*, n° 1.

M. le Président ajoute que l'Exposition de 1900 a été pour plusieurs peuples l'occasion d'une sorte d'examen de conscience sous forme de documents statistiques ; il énumère les plus intéressants et fait à ce sujet une communication qui paraîtra dans un prochain numéro.

A ce propos, M. COSTE fait savoir qu'un statisticien belge, M. Cauderlier, vient de publier, sur la population, un ouvrage de grande importance sur lequel, à l'occasion, il fera un rapport.

M. MARCH dit que certains départements français, notamment celui de la Marne, ont publié des monographies du plus haut intérêt. M. Neymarck veut bien se charger d'en rendre compte.

M. JUGLAR voudrait savoir si, après l'Exposition, on pourra se procurer les documents statistiques qui y ont figuré.

M. le PRÉSIDENT répond que le Musée social s'est préoccupé de cette question, et qu'il a été décidé qu'en ce qui concerne les classes de l'Économie sociale, aux douze rapports des jurys seraient joints douze atlas reproduisant les principaux diagrammes. Un treizième atlas serait consacré à l'Exposition rétrospective. La Société est invitée à seconder ce projet d'une façon effective. M. le Président donne lecture de la circulaire du Ministre de l'instruction publique relative au Congrès des sociétés savantes de 1901, qui se réunira à Nancy le 9 avril 1901.

M. LEVASSEUR dépose sur le bureau, au nom de M. Bateman, directeur du *Board of trade*, les deux documents officiels suivants : *Statistical abstract of the United Kingdom, 1885-1899*, et le *Annual Statement* du commerce extérieur de l'Angleterre, 1899.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste des ouvrages présentés à la Société. Il mentionne ceux transmis par leurs auteurs. C'est d'abord le mémoire intitulé : *Les Débordements de la Garonne depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, par M. J. Serret, d'Agen, un des plus anciens membres de la Société. Ce mémoire est le fruit de quarante années de recherches dans les archives publiques et

(1) Pages 253 et 287.

privées, et constitue une de ces monographies qu'il serait désirable de voir se multiplier. M. March, sur l'invitation de M. le Président, veut bien se charger de présenter un rapport à la Société sur le mémoire de M. J. Serret.

Sont ensuite parvenus : FRANCE : *Le Marché financier en 1899-1900*, par M. Rafalovich, et deux monographies (Ouvriers des deux Mondes), intitulées, l'une : *La Société générale des papeteries du Limousin*, par M. de Maroussem, l'autre : *Le Fermier normand de Jersey*, par M. Escand. On peut y joindre la *Statistique des résultats financiers des sociétés anonymes*, présentée au Congrès international des valeurs mobilières par notre collègue, M. J. de Körösi, directeur du Bureau communal de statistique de Budapest. — DANEMARK : la *Statistique des écoles*, par M. Cordt Trap. — ITALIE : la *Statistique comparée de quelques infractions à la loi pénale*, par M. Bosco (1).

A signaler aussi divers documents américains, dont un mémoire, très documenté, intitulé : *Étude expérimentale des enfants*, par M. Arthur Mac Donald, et l'*Histoire de la compagnie d'assurances « la Prudence »*, par M. Hoffmann; enfin, une série de documents statistiques provenant de l'AUSTRALIE DU SUD et transmis par un de nos nouveaux membres correspondants, M. Gouge, actuaire du Gouvernement à Adélaïde : Rapports : *sur les mines d'or* (avec plan); — *sur les Friendly Societies*, 1888-1896; — *carte géologique*; — *école des mines et musée technologique*, 1899, etc.

Parmi les documents officiels parvenus, et dont on trouvera plus loin, p. 395, la liste complète, le Secrétaire général croit devoir attirer l'attention sur le premier numéro du journal que vient de publier le nouveau Ministère de l'agriculture créé en Irlande, et sur les monographies du *tissage du lin*, du *tressage de la paille* et de la *cordonnerie flamande*, dressées par les soins de délégués du Ministère belge du travail.

L'ordre du jour appelle les observations de M. JUGLAR sur les *coefficients démographiques*.

L'honorable membre fait remarquer que ces coefficients (*taux de natalité, de nuptialité, de mortalité*) rapprochent des nombres bien dissemblables de valeur, mais surtout ne lui paraissent pas parler aux yeux d'une façon saisissante. La diminution des naissances en France, par exemple, dont la constatation a une portée incontestable, ne lui semble pas être suffisamment mise en relief par la comparaison des taux de natalité. Une différence en moins de 0,5 p. 1 000 entre les deux taux observés (c'est le résultat constaté officiellement) frappe, à son avis, beaucoup moins les yeux du public que les différences en moins des nombres absolus des naissances, qui se chiffrent par dizaines de mille. (Voir la note de M. Juglar dans le présent numéro, p. 386.)

M. LEVASSEUR répond à M. Juglar que le chiffre absolu ne dispense pas des coefficients. Par exemple, le nombre des naissances est infiniment plus grand en Russie qu'en France, mais cette constatation, portant sur deux populations très inégales en nombre, ne signifie rien; si, au contraire, on trouve que le nombre des naissances rapportées à 1 000 habitants, ce que les statisticiens appellent la natalité, est plus forte en Russie qu'en France, il y a là un fait qui appelle l'attention, car il prouve que la puissance reproductive de la Russie dépasse celle de la France; d'ailleurs, il n'y a pas d'autre moyen précis pour comparer des grandeurs que de les réduire au même dénominateur.

M. BESSON a la parole pour sa communication sur *la dette hypothécaire et les résultats des institutions de crédit foncier en France et à l'étranger*.

Cette savante communication, écoutée avec le plus vif intérêt, commence à paraître dans le présent numéro, page 369.

M. le PRÉSIDENT en remercie l'auteur et ouvre la discussion.

M. LEVASSEUR a été frappé de voir qu'en France la dette hypothécaire est stationnaire, mais il se demande si, indépendamment de sa grandeur, on ne doit pas con-

(1) Voir, dans le présent numéro, Bibliographie, p. 390.

sidérer son poids. La dette hypothécaire n'a pas augmenté, mais la valeur des immeubles ruraux a baissé, par conséquent ils doivent être grevés plus lourdement aujourd'hui qu'à l'époque prise pour point de départ.

M. Alfred NEYMARCK rappelle que deux travaux remarquables à plus d'un titre ont été présentés au Congrès international des valeurs mobilières, sur les crédits fonciers en Europe, l'un par le docteur Hecht, de Mannheim, l'autre par le Crédit foncier de France. Ils seront consultés avec fruit en même temps que la communication si savante et si intéressante que vient de faire M. Besson.

Dans les deux mémoires de M. Hecht et du Crédit foncier de France, toutes les institutions de crédit foncier ont été étudiées séparément; leurs opérations expliquées, leurs statuts résumés; des statistiques complètes sur le capital social, les réserves, les prêts hypothécaires et communaux, les obligations foncières et communales en circulation terminent ces monographies.

Déjà ont été donnés les chiffres du travail de M. Hecht, d'après la situation de ces institutions à la fin de l'année 1898. Les chiffres fournis par le Crédit foncier diffèrent de ceux de M. Hecht.

Ces différences peuvent avoir pour causes soit des dates diverses d'évaluation, soit des modes différents dans les calculs de plusieurs chapitres de ces sociétés; M. Hecht, par exemple, évalue les réserves du Crédit foncier de France à 43 millions 685,000 fr., tandis que le Crédit foncier de France les évalue à 164,582,294 fr. M. Hecht évalue le capital social des divers établissements fonciers en Allemagne à 836 millions et le Crédit foncier à 760

Pour la Russie et la Finlande, M. Hecht évalue le capital versé dans les sociétés foncières à 168 millions et le Crédit foncier à 319 millions

Pour faciliter la comparaison entre les deux travaux, M. Alfred Neymarck met en regard les évaluations contenues dans les deux mémoires :

	D'après M. Hecht	D'après le Crédit foncier de France.
Capital social	1 924 943 000	2 419 364 665
Prêts hypothécaires	26 686 052 000	33 386 979 584
— communaux	2 536 391 000	
Obligations foncières	25 721 555 000	25 660 733 980
— communales	2 014 365 000	
Réserves	989 485 000	1 094 599 654

Dans le travail du Crédit foncier de France, le montant des prêts communaux en Allemagne, en Bulgarie, en Espagne, en Norvège, en Roumanie, en Russie, en Suède, en Suisse n'est pas indiqué. M. Hecht dans ses statistiques donne seulement les relevés pour l'Allemagne, la Bulgarie et l'Espagne

Dans ces trois pays, voici quel serait le montant des prêts communaux :

Prêts communaux.

Allemagne	492 184 000
Bulgarie	14 603 000
Espagne	15 291 000

En ce qui concerne les réserves diverses de tous ces établissements, voici les évaluations différentes qui ressortent de la juxtaposition des deux travaux.

	D'après M. Hecht.	D'après le Crédit foncier de France.
Allemagne	257 596 000	255 485 901
Autriche-Hongrie.	307 293 000	400 756 328
Belgique	3 928 000	21 766 241
Bulgarie	4 033 000	3 333 000
Danemark.	37 884 000	36 307 630
Espagne	3 796 000	3 796 000
France.	43 685 000	164 582 294
Hollande	8 278 000	7 756 536
Italie.	7 277 000	6 039 829
Portugal	554 000	555 600
Roumanie.	12 410 000	2 919 982
Russie	265 815 000	136 145 003
Serbie	»	»
Suède et Norvège	10 496 000	8 137 042
Suisse	28 209 000	35 518 468

Malgré ces différences dans les évaluations, on voit toute l'importance des dettes hypothécaires et communales en Europe. Un relevé d'ensemble semblable n'avait pas encore été fait.

M. Alfred Neymarck dit qu'en ce qui concerne la France, M. Besson a rappelé qu'en 1840 la dette hypothécaire *inscrite* avait été évaluée à 12 milliards et demi environ et à environ 11 milliards et demi net; en 1877, à un peu plus de 14 milliards net. Il estime qu'à l'heure actuelle, les dettes hypothécaires, toutes déductions faites, peuvent varier de 15 à 16 milliards.

M. Alfred Neymarck pense que ces chiffres doivent se rapprocher beaucoup de la vérité; il rappelle, à ce sujet, que notre bien regretté collègue M. Boutin avait fait, en 1894, une communication à l'Institut international de statistique sur *les impôts et les dettes hypothécaires sur la propriété foncière rustique dans quelques États de l'Europe*. Il évaluait, d'après les renseignements recueillis près de l'administration de l'enregistrement, que le montant réel de la dette hypothécaire, « si élevé qu'en puisse paraître le chiffre », pouvait s'élever, au 31 décembre 1876, à 14 milliards 369,096,326 fr. Ces chiffres prouvent que la dette hypothécaire n'atteint pas les chiffres de 25 à 30 milliards dont on parle quelquefois bien à la légère, mais ils n'en démontrent pas moins qu'elle s'élève encore à un total fort élevé. Il en est de même des petits prêts hypothécaires, surtout de ceux de 1,000 fr. à 500 fr. et de 500 fr. à 100 fr. Ces petits prêts sont consentis et fréquemment renouvelés à des taux d'intérêt excessifs. M. Alfred Neymarck a donné, sur ce point, des renseignements à la commission du cadastre.

Que démontrent, en résumé, les chiffres présentés par M. Besson sur le montant de la dette hypothécaire et sur le total des petits prêts? C'est que le crédit n'est pas encore venu féconder la terre et la propriété immobilière. On a fait des lois pour protéger la fortune immobilière et on peut dire que ces lois lui ont été plus nuisibles qu'utiles, alors que la liberté des échanges, la facilité des transmissions, le bon marché des négociations, ont développé et accru dans des proportions énormes la fortune mobilière dont l'extension a été merveilleuse, et dont les bienfaits, pour le pays tout entier, ont été innombrables.

Voilà pourquoi, dit M. Alfred Neymarck, le pays tout entier est intéressé à l'établissement définitif d'un bon cadastre et de livres fonciers donnant la sécurité à la propriété, facilitant, par cela même, sa transmission et lui procurant le crédit dont elle a besoin. Il est à désirer, comme le déclarait tout récemment M. Caillaux, ministre des finances, en présidant la première séance du Congrès international de la propriété foncière, « que la propriété foncière acquière une plus grande mobilité et que le propriétaire ne demeure pas, ainsi qu'il arrive trop souvent, l'esclave de ses immeubles, tout en entourant d'ailleurs cette mobilisation d'une sécurité complète ».

Entourer cette propriété de toutes les garanties possibles, rendre sa transmission plus facile et moins coûteuse, le crédit abondant et à bon marché, tel a été l'esprit qui a présidé à la formation de la commission extraparlamentaire du cadastre, instituée en 1891 par M. Rouvier. L'œuvre de cette commission est considérable : elle est aujourd'hui terminée au point de vue juridique et technique ; et quand la commission des voies et moyens, qui ne tardera pas à se réunir, aura montré que, grâce aux progrès de la science et du crédit, le cadastre peut être établi rapidement et à bon marché, au grand profit des propriétaires fonciers, du public et de l'État, le Parlement n'hésitera pas à demander l'exécution de ses résolutions.

M. Alfred Neymarck fait remarquer, en terminant, que le chiffre global de 28 milliards indiqué par M. Besson comme le montant probable de la dette hypothécaire en Europe, comprend seulement les emprunts contractés auprès d'établissements ou de banques, mais ne comprend pas le montant des dettes hypothécaires privées. D'après M. Hecht, les prêts hypothécaires s'élèveraient à 26 milliards 700 millions : le Crédit foncier de France groupe les dettes hypothécaires et communales et les évalue à 33 milliards. Ce sont de gros chiffres, car, en les acceptant, même sous bénéfice d'inventaire, ces 28 milliards représenteraient approximativement le cinquième du montant total des dettes publiques européennes ; si l'on faisait le même calcul pour la France, on verrait que les dettes hypothécaires, en les évaluant entre 15 et 16 milliards, représenteraient à peu près la moitié de la dette publique, et, comme le faisait remarquer notre bien regretté collègue, M. Boutin, le dixième de la fortune immobilière de la France.

M. Coste dit que M. Besson a indiqué une corrélation entre les emprunts hypothécaires et le crédit agricole. M. Coste pense que le plus grand nombre des emprunts n'a aucun rapport avec la production agricole.

Sur la question du grand-livre foncier dont a traité M. Besson, M. le D^r PAPILLON déclare que la Société des agriculteurs de France a rejeté cette innovation à la presque unanimité. Elle a craint qu'en donnant trop de facilités pour mobiliser la propriété du sol, on n'arrivât à déraciner les populations rurales déjà fort ébranlées par la loi militaire.

En raison de l'heure avancée, la suite de la discussion est remise à une prochaine réunion et la séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Ed. FLÉCHEY.

Le Président,
E. LEVASSEUR.
